LIGUE 1
Champagne, Flandres,
Vallée de la Marne

Champagne : 03 26 86 64 56
Flandres : 03 20 57 85 04
Vallée de la Marne : 01 48 72 47 81
Directeur : Minh-Hieu LÊ
20, rue de Kairouan – 51100 - REIMS
Tél : 06 09 95 94 46
leminh51@gmail.com

Le 17 septembre 2026

DIVISION DE LIGUE OPEN par 4
Épreuve classée en Catégorie 2 suivant le RNC

Les systèmes classés SHA sont INTERDITS.
Toutes les CI (Conventions inhabituelles) et les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sous réserve de respecter les conditions : voir Cat 2 ci-joint

Madame, Monsieur, votre équipe a été retenue pour disputer la Division de Ligue Open par 4 2026 – 2027 qui se disputera :

- les 26 & 27 septembre 2026 à Joinville au C*omité de la Vallée de la Marne, 97, quai de la Marne*
- les 10 & 11 octobre 2026 à Reims à la MBC *6, rue Léon Patoux*

L'épreuve se jouera en 11 matchs de 16 donnes avec mi-temps, 6 matchs lors du premier week-end, 5 matchs lors du second. Voir les horaires détaillés.

Les équipes doivent se présenter dans la formation déclarée à l'inscription et les licences des joueurs doivent avoir été validées avant le début de l'épreuve. Les modifications ne seront acceptées que pour cas de force majeure, suivant le RNC de juillet 2026.

Tout joueur ayant permis à son équipe d'être retenue doit y jouer au moins 30 donnes.

Toutes les donnes seront dupliquées.

Le droit d'engagement est de 300€ et sera versé au début de l'épreuve le 26 septembre 2026.

Les appels aux décisions de l'arbitre en application des lois 92 et 93 du code international 2017 sont régis par le RNC de juillet 2026

Un dépôt d'une caution de 80€ pour l'épreuve DLO/ 4 sera demandé.

Cette caution sera rendue sauf si l'examinateur juge l'appel abusif auquel cas il pourra confisquer la caution.

Les deux premières équipes seront retenues pour la finale nationale des 19 & 20 décembre 2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Minh LE

c/c : Comité de la Champagne
Comité des Flandres
Comité de la Vallée de la Marne

DLO/4 - HORAIRES

Temps de jeu pour 8 donnes : 1h05 Mi-temps : 5 minutes Pauses entre matchs : 15 minutes
1er w-e au **Comité de VdMarne** **Arbitre** : Forthofer Robert 06 31 44 35 15
Samedi 26 septembre 2026
Tour 01 : 13h30 – 15h45
Tour 02 : 16h00 – 18h15
Tour 03 : 18h30 – 20h45
Dimanche 27 septembre 2026
Tour 04 : 09h45 – 12h00
Pause 0h45
Tour 05 : 12h45 – 15h00
Tour 06 : 15h15 – 17h30
2ème w-e au **Comité de Champagne** **Arbitre** : Sauvage Valérie 06 95 07 44 97
Samedi 10 octobre 2026
Tour 07 : 13h30 – 15h45
Tour 08 : 16h00 – 18h15
Tour 09 : 18h30 – 20h45
Dimanche 11 octobre 2026
Tour 10 : 09h45 – 12h00
Pause 0h45
Tour 11 : 12h45 – 15h00
<u>2 qualifiés</u> pour la Finale Nationale Les 4 dernières descendent en Open/4 – Expert
Pénalités pour jeu lent ou retard à la table : avertissement puis
0 à 5 minutes
5 à 10 minutes
10 à 15 minutes
Plus de 15 minutes ou équipe souvent en retard

Barème des points de victoire					
IMP	P.V	IMP	P.V	IMP	P.V
0	10-10				
1	10,31-9.69	21	15,19-4,81	41	18,21-1,79
2	10,61-9,39	22	15,38-4.62	42	18,33-1,67
3	10,91-9,09	23	15,56-4,44	43	18,44-1,56
4	11,20-8,80	24	15,74-4,26	44	18,55-1,45
5	11,48-8,52	25	15,92-4,08	45	18,66-1,34
6	11,76-8,76	26	16,09-3,91	46	18,77-1,23
7	12,03-7,97	27	16,26-3,74	47	18,87-1,13
8	12,29-7,71	28	16,42-3,58	48	18,97-1,03
9	12,55-7,45	29	16,58-3,42	49	19,07-0,93
10	12,80-7,20	30	16,73-3,27	50	19,16-0,84
11	13,04-6,96	31	16,88-3,12	51	19,25-0,75
12	13,28-6,72	32	17.03-2,97	52	19,34-0,66
13	13,52-6,48	33	17,17-2,83	53	19,46-0,57
14	13,75-6,25	34	17,31-2,69	54	19,52-0,48
15	13,97-6,03	35	17,45-2,55	55	19,61-0,39
16	14,18-5,82	36	17,59-2,41	56	19,69-0,31
17	14,39-5,61	37	17,72-2,28	57	19,77-0,23
18	14,60-5,40	38	17,85-2,15	58	19,85-0,15
19	14,80-5,20	39	17,97-2,03	59	19,93-0,07
20	15,00-5,00	40	18,09-1,91	60	et+ 20-0

0,5 point de victoire
1 point de victoire
2 points de victoire
La Commission d'appel statuera

Catégorie 2

Épreuves classées en catégorie 2 dans le Règlement National des Compétitions :

DIVISIONS DE LIGUE MIXTE ET OPEN 4, DIVISIONS EXPERT/4, INTERCLUBS DIVISION 1 ET 2, MOINS DE 31 ANS/4

SYSTEMES AUTORISES

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

Toutes y compris les CI (conventions inhabituelles) et les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions d'utilisation CI et CPF nécessitant une information préalable

1/ La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.

2/ La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

3/ Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles (CI) et conventions peu fréquentes (CPF).

EN CAS DE NON-RESPECT DE CE CES 3 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CI OU CPF DECRITES DANS SON SYSTEME. MARQUE AJUSTEE SI LE CAMP ADVERSE SE TROUVE LESE PAR L'UTILISATION DE LA CONVENTION

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant un **SHA,** des **CI** ou des **CPF** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **SHA, CI et CPF** devront être mises en évidence.

EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**

CONVENTIONS PEU FREQUENTES (CPF)

Un joueur ne peut pas utiliser son jugement pour inclure dans ses agréments de partenariat, des mains ayant des critères de points et/ou de distribution différents de ceux énoncés ci-dessous.

DEFINITION DES CPF

Conventions peu fréquentes (CPF) nécessitant une information préalable au moins 15 jours avant le début de la phase

*** Les ouvertures au palier de 1**

1- Toute ouverture au palier de 1 montrant une longueur dans une couleur autre que celle désignée par le carton d'enchère (ouverture en Texas ou sous Texas)

2- Toute ouverture de 1SA pouvant comporter une chicane.

3- Toute ouverture de 1♥ ou 1♠ ne montrant pas au moins 4 cartes dans la couleur.

*** Les ouvertures au palier de 2 et au-dessus**

4- Toute ouverture pouvant montrer une main moyenne contenant 2 voire 3 couleurs longues sans couleur connue d'au moins 4 cartes.

5- Ouverture de 2SA montrant un bicolore avec au moins une couleur connue dans une main faible.

*** Les interventions**

6- Toute intervention sur toute ouverture naturelle de 1 à la couleur dans une couleur autre que celle désignée par le carton d'enchère,
Exception : enchères de bicolores avec au minimum une couleur au moins 5ème connue.

Conventions peu fréquentes (CPF) nécessitant une pré-alerte à la table avant le début du jeu

*** Les ouvertures au palier de 1**

1- Toute ouverture naturelle de 1SA pouvant montrer moins de 15 points d'Honneur.

*** Les ouvertures au palier de 2 et au-dessus**

2- Toute ouverture d'une main faible ou moyenne spécifiant une longueur dans au moins une couleur et dont aucune des couleurs spécifiées n'est celle désignée par le carton d'enchère (ouverture en Texas ou sous Texas).
[Pour mémoire, le 2♦/♣ Multi est une CI bénéficiant d'un régime dérogatoire.]

3- Ouverture au palier de 2 montrant un bicolore sans couleur au moins 5ème connue dans une main faible (mais avec au moins une couleur 4è connue).
4- Ouverture à la couleur au palier de 3 et au-dessus spécifiant une couleur autre que celle du carton d'enchère (par exemple en Texas ou Namyats)

*** Les interventions**

5- Intervention à la couleur sur l'ouverture de 1SA ne spécifiant pas de couleur au moins 4ème (à l'exception des interventions montrant un unicolore majeur indéterminé)

*** Signalisation**

6-Le pair impair inversé (à l'entame, en fournissant (sauf à l'atout) ou défaussant)

7- Contre les contrats à la couleur : Les entames de la seconde carte d'une séquence (la Dame dans RDx(x), le Valet dans DVx(x), le 10 dans V10x(x))

8- Entame du 10 et/ou du 9 « Kantar »

9- Contre les contrats à Sans-Atout : entame en pair-impair

10 - Entame « Italienne »

11- Entame « attitude » (une petite carte promet un honneur (ARD +/- V), une grosse le dénie)

Conditions d'utilisation des CPF

Toute paire désirant utiliser une ou plusieurs CPF doit :

Pour les CPF nécessitant une information préalable

1) Déposer auprès de l'organisme responsable, son système complet, avec explication détaillée des CPF, développement et inférences inclus, quinze jours au moins avant le début de la phase concernée de la compétition.

2) S'assurer que cet organisme prend en charge la diffusion de son système aux équipes adverses. A défaut, l'utilisateur doit effectuer lui-même cette diffusion qui doit parvenir aux intéressés huit jours au moins avant le début de la rencontre. En cas de non-respect de cette procédure, la paire ne pourra utiliser les CPF décrites dans son système.

3) Attirer l'attention des adversaires (pré-alerte) sur ces CPF au début de chaque tour avant de sortir les cartes de l'étui de la première donne du tour.

Pour les CPF nécessitant une pré-alerte à la table

1) Doit mentionner très visiblement ces CPF sur sa feuille de conventions et attirer l'attention de l'adversaire au début de chaque match ou tour. Le respect de ces procédures ne dispense pas d'alerter lesdites enchères.

2) Pendant toute la période des enchères la consultation des notes de défense contre les CPF n'est pas autorisée sauf dans le cadre de la dérogation prévue par l'article 148.4 (SA Faible dans les catégories Performance, Interclubs D3 et en Coupe de France au stade comité).

Utilisation abusive d'une CPF

En cas d'utilisation non réglementaire d'une convention peu fréquente (CPF) dont l'emploi est restreint par Titre VII du RNC, l'arbitre agit comme suit :

a) Si le camp adverse appelle avant le début de la donne : interdiction signifiée de continuer à utiliser la convention non autorisée.

b) Si le camp adverse appelle avant la fin du jeu de la carte :

- le jeu de donne se poursuit, marque ajustée (de remplacement ou 40% ou -3 IMPs pour le camp fautif, moyenne + pour le camp non fautif) si le camp non fautif a été lésé par l'utilisation de la convention non autorisée, sinon maintien du résultat ;
- interdiction signifiée de continuer à utiliser la convention non autorisée.

c) Si le camp adverse n'appelle qu'à la fin de la donne :

- marque ajustée (de remplacement ou 40% ou -3 IMPs pour le camp fautif, moyenne + pour le camp non fautif) si le camp non fautif a été lésé par l'utilisation de la convention non autorisée, sinon maintien du résultat ;
- interdiction signifiée de continuer à utiliser la convention non autorisée ;

d) Il n'y a pas de rétroactivité sur les donnes précédentes.

e) Il est inconvenant que l'on puisse accepter sciemment que l'adversaire joue une convention non autorisée. Si le cas se présente :

- maintien de la marque ;
- pénalité éventuelle aux deux paires.